

« UN PARCOURS - UN TALENT »
Prix de la Société des Membres de la Légion d'Honneur
Année 2023 – 2024

REGLEMENT DU CONCOURS

Préambule

Sous la bannière « La Légion d'Honneur au cœur de la Nation », la SMLH a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale notamment sous l'angle intergénérationnel. Dans ce but, la Société a érigé en cause nationale le soutien à la valorisation de la formation en alternance et de l'enseignement professionnel sous le titre :

L'ALTERNANCE ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL A L'HONNEUR

I. OBJECTIF

Il s'agit de favoriser une évolution des mentalités pour que l'apprentissage et l'enseignement professionnel ne soient plus considérés comme des filières réservées aux jeunes en situation d'échec, mais bien comme des voies de réussite, débouchant sur des emplois et offrant des perspectives de promotion sociale. Cette action concourt au renforcement de la cohésion nationale.

Six **secteurs d'activité professionnels** ont été retenus pour cette troisième session de concours 2023 – 2024

- Les métiers de Bouche (Boucherie, Boulangerie, Charcuterie-traiteur, Chocolaterie, Pâtisserie-confiserie...)
- Les métiers du Bâtiment (couverture, électricité, maçonnerie, plomberie)
- Les métiers de la Mer (pêche, aquaculture, navigation, mécanique marine)
- Les métiers de la Métallurgie et de la transformation des métaux (chaudronnerie, tuyauterie, soudure, métallerie, usinage)
- Les métiers de la Mode (vêtements et accessoires)
- Les métiers de la Propreté et de l'Hygiène

Un prix sera décerné dans chaque **secteur d'activité professionnel**. (un prix d'excellence ou un prix d'encouragement et éventuellement un prix coup de cœur)

- **Un prix d'excellence** : candidat qui montre un travail d'une grande valeur, d'une belle qualité avec un parcours abouti (supérieur aux autres candidats).
- **Un prix d'encouragement** : candidat dont le potentiel mérite d'être encouragé et qui fait preuve de détermination et de volonté.
- **Un prix coup de cœur des jurys pourra être attribué.**

II. PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION

- Modalités d'établissement des candidatures

Tous les candidats peuvent postuler. Cependant, un candidat ne peut pas postuler sur deux départements (entreprise et centre de formation).

Un contrat de deux ans au minimum est exigé pour les apprentis et une formation de deux ans pour les élèves de lycée, sauf exception pour les candidats en reconversion ou des jeunes ayant déjà un premier diplôme.

Tous les niveaux d'études sont concernés (CAP, BP, BAC PRO, BTS, licence professionnelle et toute formation qualifiante pour les adultes, sans toutefois perdre de vue que le projet professionnel des jeunes est, en règle générale, d'autant plus affirmé et construit que leur âge et leur niveau d'études s'élèvent.

- Dossier de candidature

Un dossier de candidature est transmis à l'établissement, la personne référente du projet se chargera de le communiquer aux candidats potentiels. Ce dossier sera complété par le candidat et transmis au secrétariat de Direction de l'établissement **pour avis de l'équipe éducative** (professeurs, DDFPT, Responsable de pôle, Chef(fe) d'établissement...). **Un avis de l'entreprise de formation (contrat d'apprentissage ou accueil en période de stage) sera également nécessaire.**

Le candidat joindra également **les bulletins d'appréciation** de l'année en cours ou tout autre document de suivi d'évolution pédagogique par compétences.

III. DEROULEMENT ET CALENDRIER

- Les candidatures

Les dossiers de candidature seront disponibles dans les établissements à **compter du 10 Octobre 2023 et devront être retournés pour le 04 janvier 2024 dernier délai.**

Attention : Les dossiers sont envoyés à l'adresse numérique suivante :

1parcours1talent.smlh50@gmail.com.

Une copie sera également transmise à l'adresse : thomas-dumanoir.sylviane@orange.fr

- Présélection des candidats

Une présélection des dossiers de candidatures **aura lieu en février 2024**, avec constitution d'un jury par secteur professionnel composé de **trois personnes** (un professionnel ou un représentant de la branche professionnelle, un enseignant ou formateur, un membre de la SMLH).

Les candidatures sont examinées en privilégiant :

Le mérite, le parcours, le projet professionnel, les valeurs citoyennes, un comportement irréprochable.

- Sélection des candidats

La sélection **des candidats** se déroulera **en avril 2024** sous forme de **présentation orale** du travail des candidats. Chaque candidat devra présenter son projet, l'argumenter, en mettant tout en œuvre

pour convaincre les membres du jury en s'appuyant sur de courtes vidéos, des photos, des diaporamas afin de mieux appréhender la qualité de leur travail et de percevoir la dextérité dans les gestes professionnels.

Comme lors de la présélection, les critères retenus porteront sur le mérite, le parcours, le projet professionnel. Chaque item sera détaillé dans une grille d'évaluation avec des indicateurs de performance prenant en compte la prestation du candidat lors de la présentation de son projet.

Tous les jurys (soit un jury par secteur professionnel) seront composés de **trois personnes**, (un représentant de la branche professionnelle, un professionnel, un enseignant ou formateur, un représentant du conseil départemental, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la SMLH...).

- Proclamation des résultats

A l'issue de la réunion des membres du jury, un procès-verbal est rédigé et signé conjointement par le secrétaire et le président de section, président du jury.

Le secrétariat de section avise les établissements de formation concernés des résultats obtenus par les candidats, **qui se chargeront de les informer.**

IV. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

- Lieu et organisation

La cérémonie de remise des prix se déroulera dans les salons de la Préfecture de la Manche ou dans l'hémicycle du Conseil Départemental vers la fin du mois de juin ou début juillet.

Co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil Départemental de la Manche, en présence des autorités, des personnalités civiles et militaires du département, du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, du Directeur interrégional de la mer Manche est – mer du Nord, des représentants des établissements de formation, des chambres consulaires, des fédérations et organisations professionnelles, d'associations, des sociétaires, des apprentis, des lycéens, des adultes en reconversion et de leurs familles.

- Communication

La cérémonie de remise des prix sera annoncée par les médias

Une communication pour le lancement du concours

Par la radio locale

Sur le site départemental de la SMLH

Par la presse régionale

Réseaux sociaux : LinkedIn, Instagram, Twitter, Facebook, google-form

Site des établissements formateurs

Vidéo d'un ancien lauréat.

-Durant la cérémonie

La presse et la radio locale seront présentes lors de la manifestation avec photos et interviews des lauréats, des personnalités, etc...

-A l'issue de la cérémonie

Les articles seront relayés dans la presse locale et le journal du Conseil départemental dont la diffusion à l'ensemble des citoyens ainsi que dans le magazine la Cohorte de la SMLH.

- Récompenses

-Le diplôme de la SMLH

-La médaille de la SMLH

-Un chèque en adéquation avec le prix décerné

-Le parrainage d'un an par un sociétaire (recommandé partout où la désignation de parrains ou marraines est possible)

-Une lettre d'appui remise pour soutenir la recherche d'emploi ou la poursuite de la formation du lauréat.

-Une lettre de félicitations et d'encouragement est adressée à tous les candidats.